



# PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Limoges, le 20 juin 2026, à 20h

### ALERTE MÉTÉO – VIGILANCE ROUGE CANICULE

Mesures exceptionnelles de protection des populations

**Face au passage du département de la Haute-Vienne en vigilance rouge canicule par Météo-France, dimanche 21 juin à 12h00, le préfet de la Haute-Vienne a arrêté plusieurs mesures exceptionnelles destinées à renforcer la protection des populations.**

Compte tenu de la persistance des fortes chaleurs et des risques qu'elles font peser sur la santé de l'ensemble de la population, les services de l'État, les collectivités territoriales, les établissements de santé, les services de secours ainsi que les acteurs associatifs demeurent pleinement mobilisés.

Dans ce contexte, Maurice BARATE, préfet de la Haute-Vienne a décidé pour toute la période de vigilance rouge canicule les mesures suivantes :

- Interdiction de l'ensemble des manifestations sportives en extérieur.
- Sur la voie et les espaces publics, interdiction pour les particuliers du transport et de la consommation d'alcool, et pour les professionnels de la vente d'alcool.
- Adaptation des horaires de travail en extérieur, avec notamment la possibilité d'un démarrage anticipé des activités, afin de limiter l'exposition des travailleurs aux fortes chaleurs.
- Adaptation de la tenue des fêtes des écoles.

Ces mesures s'ajoutent à celles déjà prises par le préfet :

- Interdiction de transport et d'utilisation de matériels de sonorisation non déclarés destinés à l'organisation de rassemblements musicaux non autorisés.
- Interdiction de transport et d'utilisation d'articles pyrotechniques et mortiers d'artifice et de produits inflammables.

**Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle**

[www.haute-vienne.gouv.fr](http://www.haute-vienne.gouv.fr)



1, rue de la préfecture  
87000 LIMOGES

Tél : 05 55 44 17 50 – 17 56 – 17 57  
Mél : [pref-communication@haute-vienne.gouv.fr](mailto:pref-communication@haute-vienne.gouv.fr)

Le préfet appelle également chacun à la plus grande vigilance :

- Ne jamais laisser un enfant, une personne vulnérable ou un animal dans un véhicule, même pour une courte durée.
- Ne pas laisser dans les véhicules des objets ou produits instables ou sensibles à la chaleur, notamment les produits inflammables, les bouteilles de gaz, les aérosols, les batteries et tout matériel susceptible de présenter un danger de surchauffe.
- Signaler sans délai toute personne en difficulté et s'informer régulièrement de l'état de santé de ses proches, voisins ou connaissances les plus fragiles.

Les services de l'État suivent, avec tous leurs partenaires institutionnels, l'évolution de la situation avec la plus grande attention. Les mesures de protection seront adaptées autant que nécessaire. Une mobilisation spécifiquement renforcée des services de secours et de santé est mise en œuvre afin de garantir la prise en charge des personnes les plus vulnérables et de préserver les capacités hospitalières. Pour autant, le préfet de la Haute-Vienne appelle tous nos concitoyens à la responsabilité et au civisme, pour ne pas générer une surcharge pour les services de santé.

**Le numéro vert Canicule info service est activé au 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis la France métropolitaine), joignable de 8h00 à 19h00.**

Nous vous invitons à suivre l'évolution de cet épisode de canicule sur le site de [Météo France](https://www.meteo.fr).

**Cabinet du préfet**  
**Bureau de la communication interministérielle**

[www.haute-vienne.gouv.fr](http://www.haute-vienne.gouv.fr)



1, rue de la préfecture  
87000 LIMOGES

Tél : 05 55 44 17 50 – 17 56 – 17 57  
Mél : [pref-communication@haute-vienne.gouv.fr](mailto:pref-communication@haute-vienne.gouv.fr)